

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 13 SEPTEMBRE 2023 à 19H00**



**N° 062/2023 – Remplacement des conseillers municipaux démissionnaires au sein de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) de l'Ain**

**Conseillers en exercice : 26 – Présents : 21 – Excusés avec Pouvoir : 4 – Absente : 1 – Votants : 25**

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE 13 SEPTEMBRE**, le Conseil Municipal de SAINT-DENIS-LÈS-BOURG s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légal **du 7 septembre 2023**, sous la présidence de **Monsieur Guillaume FAUVET, Maire**.

**ETAIENT PRESENTS :**

**Mesdames, Messieurs :**

BERNARD Jean-Luc, BIRRAUX François, BOILEAU Marc, BOUVARD Patrick BULIARD Sylvie, DOUVRE Evelyne, FAUVET Guillaume, GALIEN Jean-Michel, GONGUET Nathalie, MARCILLAC Frédéric, MESSINA Isabelle, MINIER Jean-Philippe, MIRALLES Bruno, MONTEIRO Rita, RONGEAT Stéphane, ROUSSEAU Alain, ROUSSEL Céline, SAUDRAIS Nadia, TRICHOT Patricia, VAUGEOIS Patrick, VIGNAGA Isabelle.

**ETAIENT EXCUSÉS AVEC POUVOIR :**

**Mesdames, Messieurs :**

CHAUDET Lydie (pouvoir donné à Rita MONTEIRO), FERAUD Valérie (pouvoir donné à Guillaume FAUVET), GRUET Alexis (pouvoir donné à Patrick VAUGEOIS), SCHWINTNER Francis, (pouvoir donné à Isabelle VIGNAGA).

**ETAIT ABSENTE :**

**Madame JACQUET Aude**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. **Monsieur Patrick BOUVARD** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a accepté.

Considérant la démission de Madame Françoise GARCON et de Monsieur Samuel CORBAUX de leur fonction de conseiller municipal, **Monsieur le Maire** informe l'Assemblée qu'il convient de procéder à leur remplacement en tant que titulaire et suppléant au sein de l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain (ALEC 01).

**Monsieur le Maire** invite les candidats à se faire connaître.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**DECIDE** de ne pas procéder au scrutin secret pour chacune des désignations,

**DESIGNE** les nouveaux représentants suivants :

<b>Délégués</b>	<b>Élus</b>
<b>Titulaire</b>	Francis SCHWINTNER
<b>Suppléant</b>	Marc BOILEAU

**DONNE** pouvoir au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-210103446-20230913-062-2023-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/09/2023

Publication : 22/09/2023

Publication de l'acte sur le site internet de la commune le : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / 2023

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES MEMES JOUR MOIS ET AN QUE CI-DESSUS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE**

Le Maire,  
**Guillaume FAUVET**

Le secrétaire  
**Patrick BOUVARD**